



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaGard®-6440 S

Date de révision 24.09.2012

Date d'impression 19.09.2014

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SikaGard®-6440 S

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

A ce jour, il n'y a aucune information disponible sur les usages identifiés. Quand les données seront disponibles, elles seront intégrées dans la Fiche de Données de Sécurité

Usage du produit : Protection des surfaces.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Sika Schweiz AG
Tüffenwies 16
8048 Zürich

Téléphone : +41584364040

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Absent du bureau 079 309 06 29
: EHS@ch.sika.com

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de produit : Mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Extrêmement inflammable

Irritant

Dangereux pour l'environnement

R12: Extrêmement inflammable.

R38: Irritant pour la peau.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger :



Extrêmement inflammable



Irritant



Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

: R12
R38
R51/53

Extrêmement inflammable.
Irritant pour la peau.
Toxique pour les organismes aquatiques,



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaGard®-6440 S

Date de révision 24.09.2012

Date d'impression 19.09.2014

R67 peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrase(s) S : S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
Conserver hors de la portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

3. Composition/ informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
naphta léger (pétrole), hydrotraité 64742-49-0 265-151-9	Xn; R65 F; R11 Xi; R38 R67 N; R51/53	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 25 - < 50
butanone 78-93-3 201-159-0 01-2119457290-43-XXXX	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 15
xylène 1330-20-7 215-535-7 01-2119486136-34-XXXX	R10 Xn; R20/21 Xi; R38	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315	< 10



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaGard®-6440 S

Date de révision 24.09.2012

Date d'impression 19.09.2014

		Asp. Tox. 1; H304	
Substance VLEP :			
propane 74-98-6 200-827-9	F+; R12	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	>= 25 - < 50
1-méthoxy-2-propanol 107-98-2 203-539-1 01-2119457435-35-XXXX	R10 R67	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	< 10

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Erythème
Perte d'équilibre
Vertiges
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.
- Risques : Les dommages à la santé peuvent être retardés.
effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.



5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Refusez l'accès aux personnes non protégées
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.



7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C.
Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge.
Entreposer dans un endroit frais.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Stocker conformément à la réglementation locale.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : donnée non disponible

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle *	Base *
propane	74-98-6	VME	1,000 ppm	CH SUVA
		VLE	1,800 mg/m3 4,000 ppm 7,200 mg/m3	CH SUVA



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaGard®-6440 S

Date de révision 24.09.2012

Date d'impression 19.09.2014

butanone	78-93-3	TWA	200 ppm	2000/39/EC
			600 mg/m3	
		STEL	300 ppm	2000/39/EC
			900 mg/m3	
		VME	200 ppm	CH SUVA
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2		590 mg/m3	
		VLE	200 ppm	CH SUVA
			590 mg/m3	
		TWA	100 ppm	2000/39/EC
			375 mg/m3	
xylène	1330-20-7	STEL	150 ppm	2000/39/EC
			568 mg/m3	
		VME	100 ppm	CH SUVA
			360 mg/m3	
		VLE	200 ppm	CH SUVA
			720 mg/m3	
		TWA	50 ppm	2000/39/EC
			221 mg/m3	
		STEL	100 ppm	2000/39/EC
			442 mg/m3	
		VME	100 ppm	CH SUVA
			435 mg/m3	
		VLE	200 ppm	CH SUVA
			870 mg/m3	
		VME	100 ppm	CH SUVA
			435 mg/m3	
		VLE	200 ppm	CH SUVA
			870 mg/m3	

*Les valeurs mentionnés ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de validation de la Fiche de Données de Sécurité

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules
A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm
P1: Substance inerte; P2: Xn; P3: T, T+

Le choix des protections respiratoires (EN 14387) doit être basé sur les concentrations connues ou estimées, la dangerosité du produit et les classes d'efficacité propres au masque respiratoire. Prévoyez une ventilation adéquate (ventilation générale ou extraction locale). (EN 689 - Méthodes pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques). Applicable dans les zones de mélange et d'agitation. Dans le cas où il n'est pas possible de rester en dessous des seuils des valeurs limites d'exposition , les mesures de protections respiratoires doivent être utilisées.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaGard®-6440 S

Date de révision 24.09.2012

Date d'impression 19.09.2014

- Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits chimiques.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange et de l'agitation.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide
- Couleur : divers
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : donnée non disponible
- Point d'éclair : -97 °C
- Température d'auto-inflammabilité : 200 °C
- Limite d'explosivité, inférieure : 0 % (v)
- Limite d'explosivité, supérieure : 11.5 % (v)
- Inflammabilité (solide, gaz) : donnée non disponible
- Propriétés comburantes : donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaGard®-6440 S

Date de révision 24.09.2012

Date d'impression 19.09.2014

Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
pH	: donnée non disponible
Point/intervalle de fusion / Point de congélation	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: 4,000 hPa à 20 °C
Densité	: env.0.78 g/cm3 à 20 °C
Hydrosolubilité	: Note: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: > 7 mm2/s à 40 °C
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible

9.2 Autres informations

donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Note: Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Note: donnée non disponible



11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: donnée non disponible
Toxicité aiguë par inhalation	: donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	: donnée non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Irritant pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: donnée non disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: donnée non disponible
Mutagénicité	: donnée non disponible
Cancérogénicité	: donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction	: donnée non disponible
Tératogénicité	: donnée non disponible

Composants:

butanone :

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral: 3,300 mg/kg, rat
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50: 36 mg/l, 4 h, rat,
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal: > 5,000 mg/kg, lapin

xylène :

Toxicité aiguë par voie cutanée	: Estimation de la toxicité aiguë: 1,100 mg/kg, Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
---------------------------------	--

1-méthoxy-2-propanol :

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral: > 5,000 mg/kg, rat
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50: 7.5 mg/l, 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal: > 5,000 mg/kg, lapin



12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1-méthoxy-2-propanol :

Toxicité pour le poisson : CL50: > 100 mg/l, 96 h, Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: > 100 mg/l, 48 h, Daphnie

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composants:

naphta léger (pétrole), hydrotraité :

Evaluation : Inconnue

butanone :

Evaluation : Substance VPVB non classée, Substance PBT non classée

xylène :

Evaluation : Substance VPVB non classée, Substance PBT non classée

propane :

Evaluation : Inconnue

1-méthoxy-2-propanol :

Evaluation : Inconnue

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaGard®-6440 S

Date de révision 24.09.2012

Date d'impression 19.09.2014

exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et cet conduits d'évacuation.

Code du déchet : 16 05 04: [ds] Gaz en récipients à pression (y compris les OMoD/LMoD halons) contenant des substances dangereuses

Emballages contaminés : 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

14. Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU : 1950
14.2 Description des marchandises : AÉROSOLS
14.3 Classe : 2
Code de classification : 5F
Étiquettes : 2.1
Code de restriction en tunnels : (D)
14.5 Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Transport selon le chapitre 3.4 (LQ) possible

IATA

14.1 Numéro ONU : 1950
14.2 Description des marchandises : Aerosols, inflammable
14.3 Classe : 2.1
Étiquettes : 2.1
14.5 Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

14.1 Numéro ONU : 1950
14.2 Description des marchandises : AEROSOLS
14.3 Classe : 2.1
Étiquettes : 2.1
No EMS Numéro 1 : F-D
No EMS Numéro 2 : S-U
14.5 Polluant marin : oui

IMDG

Aucun(e).

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
donnée non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil



IBC

non applicable

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation	: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
REACH Information:	Toutes les substances contenues dans les produits Sika sont : - pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou - pré-enregistrées ou enregistrées par Sika, et/ou - exclues du règlement, et/ou - exemptées d'enregistrement
Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	: WGK 2 pollue l'eau Gemäß VwVws vom 30.Juli 2005
VOC-CH (VOCV)	: 74.85 %
VOC-EU (solvant)	: 74.85 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

SikaGard®-6440 S

Date de révision 24.09.2012

Date d'impression 19.09.2014

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

signification des abréviations : TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles –
et acronymes utilisés exposition répétée
TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles –
exposition unique
DNEL = Dose dérivée sans effet
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à
l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter

Modifications par rapport à la version précédente !